



## Décision du Président n°2023 CST 131

**Thème : Culture**

**Objet : Demande de subvention à la DRAC - Aide au projet ou au fonctionnement/Transmission culturelle**

**Pôle : Cohésion Sociale et Territoriale**

**Contexte :**

La signature le 3 septembre 2021 de la convention de partenariat entre l'État, Ministère de la Culture, le Département des Hautes-Alpes et la Communauté de communes du Briançonnais relative à la mise en œuvre pour la période 2020-2022 d'un Contrat Territoire-Lecture (CTL) a conduit à la création du réseau médiathèque/bibliothèques du Briançonnais.

L'ensemble des objectifs du CTL 2020-2022 n'ayant pas été atteints, il a été envisagé de mettre en œuvre un second CTL pour 2024-2026 pour finaliser les actions engagées.

Afin de faire le lien entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> CTL, la Communauté de communes du Briançonnais souhaite déposer auprès de la DRAC une demande de subvention de 20 000 € pour 2023 au titre de l'Aide au projet ou au fonctionnement/Transmission culturelle.

Cette subvention permettra la mise en cohérence, poursuite et amplification de la mise en réseau des bibliothèques du territoire et de la dynamique existante autour de la lecture publique.

**Ceci exposé :**

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU** La décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de coordination, développement et animation du réseau de la lecture publique ;
- VU** La délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales, notamment « les demandes de subventions et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement » ;
- VU** La délibération n°2020-145 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 approuvant la signature d'un Contrat Territoire-Lecture 2020-2022 ;

**CONSIDÉRANT** La volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais de solliciter un nouveau Contrat Territoire-Lecture pour 2024-2026 en partenariat avec le Ministère de la Culture et le Conseil départemental des Hautes-Alpes ;

**CONSIDÉRANT** Le plan de financement suivant :

Coordination du réseau des bibliothèques du Briançonnais			
Budget prévisionnel 2024			
DÉPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
60 - Achats	1 400 €	DRAC PACA	20 000 €
61 - Contrats de prestation de services, assurances, documentation	35 500 €	Conseil départemental 05	15 000 €
62 - Impressions, déplacements, transport & télécommunication	7 350 €	Autofinancement CCB	70 336 €
63 - Impôts et taxes	1 650 €		
64 - Charges de personnel	58 415 €		
65 - Charges de gestion courante	1 021 €		
<b>TOTAL</b>	<b>105 336 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 336 €</b>

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 :

De solliciter l'aide de la DRAC au titre de l'Aide au projet ou au fonctionnement-Transmission culturelle pour le projet de mise en réseau des bibliothèques du Briançonnais, sous la forme d'une subvention selon le plan de financement ci-dessus.

#### ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **18 OCT. 2023**

Le Président,

**Arnaud MURGIA**

Par délégation,

**Béatrice CHEVALIER**

Directrice Générale des Services



**18 OCT. 2023**

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

**18 OCT. 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.